



PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

Mission Observatoire des Territoires
et Prospectives
DDT/Mission Bruit / JL CH

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 30 juin 2010

Le mercredi 30 juin 2010, à 16 heures, s'est tenue, dans les locaux de la préfecture, une réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle (liste des participants jointe en annexe), sous la présidence de Monsieur Treffel, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle.

Cette réunion a porté sur l'état d'avancement de la démarche pour les services de l'Etat et les agglomérations du département de la Moselle.

L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel des échéances européennes
- Les cartes de bruit des grandes infrastructures réalisées par les services de l'Etat
- Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- La mise à jour du classement des infrastructures routières et ferroviaires bruyantes
- Les cartes de bruit dans l'agglomération INSEE de Metz
- Les cartes de bruit dans l'agglomération INSEE de Thionville

Monsieur Treffel remercie l'ensemble des participants, et rappelle que la directive européenne du 25 juin 2002 impose la réalisation et la publication de Cartes de Bruit et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Ces prestations sont, selon le cas, à la charge de l'Etat pour les grandes infrastructures, des EPCI pour les grandes agglomérations, des gestionnaires de voirie ou des communes.

Monsieur Treffel rappelle les principaux objectifs de la directive :

- Permettre une évaluation harmonisée, dans les vingt-cinq Etats européens, de l'exposition au bruit dans l'environnement, au moyen de cartes de bruit stratégiques ;
- Prévenir et réduire les bruits excessifs au moyen de plans d'action (PPBE) ;
- Protéger les zones calmes.

Monsieur Valentin, Directeur Départemental des Territoires intervient pour indiquer que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ainsi que l'Unité Territoriale de l'Agence Régionale de Santé ont été invitées à participer à ce comité de pilotage.

Rappel des échéances et remontées des données à la Commission européenne

Monsieur Chantraine, Chargé de mission de l'Observatoire du Bruit à la DDT, rappelle les échéances fixées par l'article L572-9 du Code de l'Environnement pour les publications des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) :

- Pour les grandes infrastructures de transport et les agglomérations INSEE de plus de 250 000 habitants :
 - le 30 juin 2007 pour les cartes de bruit,
 - le 18 juillet 2008 pour les PPBE.
- Pour les agglomérations INSEE comprises entre 100 000 et 250 000 habitants :
 - le 30 juin 2012 pour les cartes de bruit,
 - le 18 juillet 2013 pour les PPBE.

Il est rappelé que les services de l'Etat sont chargés de collecter les données et de les mettre à disposition de la commission européenne.

L'adresse du site est la suivante :

[http://www.certu.fr/fr/Ville_et_environnement-n29/Bruit-n138/Cartes_de_bruit_des_agglomerations : comment remonter les donnees -a1551-s article theme.html](http://www.certu.fr/fr/Ville_et_environnement-n29/Bruit-n138/Cartes_de_bruit_des_agglomerations:_comment_remonter_les_donnees_-a1551-s_article_theme.html)

Cartes de bruit des grandes infrastructures réalisées par les services de l'Etat

Monsieur Chantraine liste les arrêtés préfectoraux déjà publiés :

- Arrêtés préfectoraux du 30 janvier 2008 pour le réseau des autoroutes A30-A31-A320 et des routes nationales
- Arrêtés préfectoraux du 8 juin 2009 :
 - Réseau ferroviaire de la ligne 89 (Arnaville à Montigny) et de la ligne 180 (Metz à Thionville)
 - Réseau concédé à la SANEF sur A4 et tronçons A314 - A315
 - Grandes infrastructures communales de Metz et de Montigny les Metz (10 km)
- Arrêté préfectoral du 23 septembre 2009 : Réseau départemental :
 - D1, D6, D8, D13, D14, D31, D31bis,
 - D153B, D153Z, D157B, D603,
 - D603 (exN233), D604, D633, D653,
 - D656, D657, D913, D952, D953

Les arrêtés et les cartes de bruit sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture :

http://www.moselle.pref.gouv.fr/frameset.htm?grands_dossiers_actualite/g_d_bruit/g_d_bruit.htm
et à partir de septembre <http://moselle.gouv.fr/index.php?articleid=873>

Les caractéristiques des différentes cartes de bruit sont rappelées :

- Cartes de type A : zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones ;
- Cartes de type B : secteurs affectés par le bruit dont la largeur est fixée dans l'arrêté préfectoral de classement ;
- Cartes de type C : zones concernant les bâtiments d'habitation, d'enseignement et de santé où les valeurs limites sont dépassées.

Avancement des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Mme Lamouroux-Kuhn, du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est, indique que les PPBE sont établis à partir des cartes de bruit de dépassement des seuils.

Les objectifs d'un PPBE sont les suivants :

- Prévenir les effets du bruit
- Réduire les niveaux de bruit lorsque cela est nécessaire
- Protéger les « zones calmes »

Mme Lamouroux-Kuhn rappelle que les PPBE sont réalisés par chaque gestionnaire et doivent comporter :

- La description du contexte
- Les objectifs en matière de résorption en tenant compte des zones calmes
- Les mesures déjà réalisées sur les 10 dernières années
- La justification du choix des actions prévues sur les 5 ans à venir
- L'impact de ces mesures sur les populations
- Un résumé non technique et une note concernant la consultation du public

Les modalités de consultation du public ne sont pas explicitées dans les textes.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain COPIL (recherche d'expériences, exemples, informations complémentaires, ...)

Concernant les financements possibles, l'Etat s'est engagé par le biais de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) à participer au financement de certaines actions dans le cadre de conventions particulières.

Trois types de conventions ont été élaborées :

- Une convention entre ADEME et collectivités (commune, EPCI, Conseil Général)
- Une convention entre ADEME et RFF
- Une convention entre ADEME et Etat : DGITM (transports) pour les actions concernant les traitements à la source ; DGPR (prévention des risques) pour les actions d'isolement de façade

Les PPBE permettront de lutter contre le bruit de manière plus globale et donc plus cohérente en associant les populations aux décisions qui seront prises.

Avancement des PPBE des autoroutes non concédées (A30, A31, A320) et des RN

L'étude a été confiée au CETE pour l'A31.

Pour l'A30 et l'A320, l'étude a été engagée par le bureau d'études ARTCAD.

L'identification des zones concernées par les futurs PPBE est en cours

Pour le réseau des routes nationales, seules la RN4 et la RN52 sont concernées. Les études seront confiées au CETE.

Avancement du PPBE des Routes Départementales

Le CETE interviendra en assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Conseil Général pour rédiger le cahier des charges concernant le choix du bureau d'études chargé de la réalisation du PPBE.

Le prestataire devrait être désigné pour la fin 2010.

Mme Lamouroux-Kuhn précise que les secteurs pour lesquels le PPBE est nécessaire sont arrêtés.

Avancement du PPBE de la SANEF

Monsieur Hardy indique que suite à la publication des Cartes de Bruit, la SANEF a procédé entre juin et décembre 2009 à l'identification des habitations dépassant les seuils réglementaires et bénéficiant de l'antériorité vis-à-vis de l'infrastructure (construction avant octobre 1978).

La rédaction du PPBE s'est réalisée lors du 1^{er} semestre 2010 avec le choix des modes de protections sonores selon la densité d'habitation à protéger (protection à la source ou isolation de façade).

Monsieur Hardy présente le tableau de synthèse du PPBE détaillant les informations sur les 3 communes concernées (Betting-les-Saint-Avoid, Hombourg-Haut et Sainte-Marie-aux-Chênes). Concernant Hombourg-Haut où la construction d'un mur anti-bruit est envisagée, la SANEF s'engagera à hauteur de 80% du coût, sous réserve de la signature d'un contrat de cofinancement avec les collectivités locales pour le complément de 20%.

Avancement du PPBE du réseau ferroviaire

Monsieur Loiselay présente le modèle du tableau de l'observatoire du bruit réalisé par RFF sur lequel seront indiqués les Zones de Bruit Critique (ZBC), les bâtiment « Point Noir Bruit » (PNB), les populations concernées (jour et nuit) et le coût des travaux à réaliser selon le mode de protection choisi.

Quelques corrections sur les populations sont en cours.

L'observatoire du bruit devrait être finalisé lors du 3^{ème} trimestre 2010.

Monsieur Loiselay précise qu'un accord-cadre a été signé avec l'ADEME pour le financement des résorptions des PNB.

L'objectif est de définir au niveau national les communes prioritaires qui pourront bénéficier plus rapidement des subventions de l'ADEME.

Monsieur Schall , Adjoint au Maire d'Ars-sur-Moselle, demande si le rapport PNB concernant la ligne Arnaville - Montigny-les-Metz, peut être transmis à la commune.

Monsieur Loiselay lui répond que ce rapport ne pourra être établi qu'après avoir corrigé les données sur l'observatoire du bruit de RFF (populations à rectifier).

Monsieur Chantraine s'engage à transmettre le rapport à Monsieur le Maire d'Ars-sur-Moselle lorsqu'il aura été finalisé.

Mise à jour du classement des infrastructures routières bruyantes

L'étude de classement a été livrée par le CETE.

La consultation des gestionnaires des voies et des communes concernées a été lancée en septembre 2009 par la DDT.

L'arrêté de classement devrait être pris en fin d'année 2010.

Mise à jour du classement des infrastructures ferroviaires

Le nouveau classement est en cours de validation par RFF.

L'arrêté de classement devrait être pris en fin d'année 2010.

Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Metz

□ La Communauté d'agglomération de Metz Métropole

Mme Perrin, indique que, depuis 2009, les cartes de bruit des 40 communes sont réalisées et mises en ligne sur le site Internet de la Metz Métropole.

La démarche pour la réalisation du PPBE a été engagée début juin 2010 par la présentation des enjeux du PPBE aux 40 communes et l'organisation de rencontres avec les gestionnaires d'infrastructures.

Dans le courant de l'été 2010, sera engagée, avec l'assistance du CETE pour la rédaction du Cahier des Charges, la recherche de ou des prestataires pour la réalisation du PPBE proprement dite.

□ La communauté de communes de Maizières-les-Metz

Un bureau d'études a été désigné pour la réalisation des cartes de bruit.

L'étude est en cours et la publication des cartes de bruit est espérée pour la fin 2010.

□ La communauté de communes du Sillon Mosellan

L'Etude est menée sur le périmètre des 6 communes. Le bureau d'étude a terminé l'étude des cartes de bruit.

Un premier rendu a été présenté le 18 juin 2010.

Une présentation au Conseil Communautaire est prévue en septembre 2010, et les réunions publiques en octobre 2010.

La publication des cartes devrait intervenir pour la fin de l'année 2010.

□ **La communauté de communes du Val de Moselle**

Monsieur Paradeis indique que l'étude est menée sur le périmètre des 10 communes .

Le rendu final est attendu pour la fin de l'année 2010. Les cartes de bruit pourront alors être publiées.

□ **La communauté de communes du Pays Orne Moselle**

Monsieur Watrin indique que l'étude a été menée sur le périmètre des 13 communes. Les Cartes de bruit ont été présentées aux élus le 3 mai 2010 ; elles seront présentées aux 13 communes avant délibération du Conseil Communautaire.

La publication des cartes de bruit est prévue pour la fin de l'année 2010.

□ **Les 5 communes de Meurthe-et-Moselle de l'aire urbaine de Metz**

Monsieur Taberkane, représentant la DDT de Meurthe-et-Moselle présente l'avancement dans les 5 communes :

- Auboué et Joeuf : les cartes sont finalisées, approuvées et publiées sur le site Internet de chaque commune
- Homécourt : les cartes sont finalisées et approuvées depuis le 12 avril 2010
- Moutiers : les cartes sont finalisées et en cours d'approbation
- Briey : les cartes sont finalisées et vont être transmises par le CETE

Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Thionville

□ **La Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville**

Monsieur Waltner indique que la réalisation des cartes de bruit est en cours. Une réunion avec les 4 communes concernées (Manom, Terville, Thionville et Yutz) a eu lieu le 5 mars 2010.

La finalisation des cartes et leur publication sont prévues pour la fin de l'année 2010.

□ **La Communauté d'agglomération du Val de Fensch**

Monsieur Cayuela indique que l'étude qui est menée sur 8 communes est en cours. La finalisation des cartes est prévue dans le courant du 4^{ème} trimestre 2010.

Prochaine réunion du Comité de Pilotage

La prochaine réunion du Comité de Pilotage de l'Observatoire du Bruit aura lieu début 2011.

Le Directeur Départemental des Territoires

Jean-Michel VALENTIN

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 30 juin 2010 à 16 heures 00

Fiche d'émergencement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
ZARPETTI Raymond	Naive Aubaine			
HARDY Xavier	Chargé d'études Soud		xavier.bardy@snf.com	
TIERCEIN Geva	Responsable SIG-CAF		stevestiercelin@eglo-voledelma.fr	
FALL Ali	Chargé de Mission CAF	06-33-47-09-06	ali.fall@eglo-voledelma.fr	
MORENA Nais.	Naive Nilvange			
CAYUELA GERARD	CA VDF	0698076581	gerardcayuela@wanadoo.fr	
WILHEM. Waldemar	DGST ruelle de Diamille.	06.70395087.	wilhelm.10@wanadoo.fr	
LEHAL Alain	Adjoint Terrville	06 87488303	alain.lemal@yahoo.fr	
DILLIER Yves	CD Naive YUTZ	0625345912		
GREFF Marielle	Naive Nilvange - Nilvange	0633.04.48.34	mngreff@marie-marie.com	
STROZYMA Tom	Counselleur de ligne aux bruits Télé-112-10-10-10	0609413594	strozyne.joel@wanadoo.fr	
PERRIN Marianna	Chargée de Mission	03 87 39 78 37	mperrin@netcitymetropole.fr	
BARBIER GILLES	S.G. S-Préf Netg-Touffaine	07.87.34.84.12	gilles.barbier@wanadoo.fr	
WEYANT Anne	Naive Adjoint VDF/CAF	03 87 67 02 77	marie.vitry.sur.orain@wanadoo.fr	
WEISSE Eugene	Vice-Président Com. Com. Net	03 87 51 77 02	www.ccmaignes.com	
WARIN Roger	Vice-Président C.C. P.P. Rombas			
WALTNER Yvon	Chargé de Mission	03 82 02 45 44		
BOUSIN Christophe	CA Riombe	03 82 30 27 53		

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 30 juin 2010 à 16 heures 00

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
Risser Charles	Counciller Délégué Ren Bas	03 87 67 42 05		
Schall Gilbert	Maire Adjoint Arr sur Morélie	03 87 60 70 75		
CAMPAGNOLA Jean Louis	Adjoint Maire	06 11 96 81 90	jcampagnola@orange.fr	
Furzwski Clément	Adjoint Maire	06 62 11 06 73	j.courtois@maire.Noulva-le-Nord.fr	
SIMON Roland	Fournisseur VAUX	06 71 68 28 20	rolsim57@adsl.com	
KEDINGER Christophe	Agent de Développement	03 81 83 24 78	christimoselle@ccwm.fr	
PARADEIS Pierre	1 ^{er} Vice Président CCWM	06 82 42 90 56	paradeis.association@orange.fr	
SCHANBILL J.-Michel	Adjoint Ville St-Amand	06 40 88 81 27	J.schanbill@mairie-saint-amand.fr	
LÉCHOT Michel	Adjoint Ville de Nedy		michel.lechot@medy57.fr	
SMOL Jean-Marie	DREAL / STID / DMOIR	03 87 61 64 22		
FLEURY Nanylise	DREAL / RTN	03 87 33 93 93	m.nanylise.fleury@developpement-durable.gouv.fr	
SCHWARTZ Bruno	Mission Don. Amable	03 87 55 51 53	B.SCHWARTZ@MAIRIE-NEDY.FR	
GUILLERAUT Fabien	DREAL / STID / DMOIR		fabien.guilleraut@developpement-durable.gouv.fr	
TABERKANE Yann	DDT Nante et Dordogne	03 83 86 51 54	yann.taberkane@nante.fr	
RAPOCHET Batrice	DDT Dordogne et Dordogne	03 83 86 42 21	Batrice.rapochet@nante.fr	
CARPENTIER Véronique	DIR Est / Division Exploitation de NEDY		veronique.carpentier@developpement-durable.gouv.fr	
GEORGES Catherine	Sous Préfecture de Niortville	03 82 59 18 79	catherine.georges@nante.fr	
FRITSCHE Fabrice	chirurgie de main	03 87 72 34 10	cc8m@ccwm.fr	